

1 INFORMATIONS CLUB

Nom du Club :

N° d'affiliation (si club existant en 2011) :

Ville :

Code Postal :

Président :

Trésorier :

Secrétaire :

Adresse Siège Social :

Code Postal et Ville :

Tel Port : Tel Fixe :

Fax :

E - Mail :

Site Internet :

Contact du club :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Tel Port : Tel Fixe :

Fax :

E - Mail :

Autorisez-vous la F.F.TRI. à publier les coordonnées de votre club / ou contact club sur son site Internet ? Oui Non

Souhaitez-vous recevoir les informations et/ou les offres commerciales que la F.F.TRI. peut être amenée à transmettre par email (newsletter) ou courrier postal ? Oui Non

2 TYPE D'AFFILIATION

Affiliation : 99 €

Ré - affiliation (sur la base de la saison 2011 au 30 septembre*) :

* Une facture complémentaire pourra vous être envoyée par la ligue si entre le 1er et le 31 octobre le nombre de licenciés dans votre club augmentait (licence 14 mois) et vous faisait passer à la tranche de licenciés supérieure

3 à 9 licenciés <input type="checkbox"/> 112 €	100 à 119 licenciés <input type="checkbox"/> 464 €
10 à 19 licenciés <input type="checkbox"/> 147 €	120 à 139 licenciés <input type="checkbox"/> 499 €
20 à 29 licenciés <input type="checkbox"/> 182 €	140 à 159 licenciés <input type="checkbox"/> 534 €
30 à 39 licenciés <input type="checkbox"/> 217 €	160 à 179 licenciés <input type="checkbox"/> 569 €
40 à 49 licenciés <input type="checkbox"/> 253 €	180 à 199 licenciés <input type="checkbox"/> 604 €
50 à 59 licenciés <input type="checkbox"/> 288 €	200 à 219 licenciés <input type="checkbox"/> 639 €
60 à 69 licenciés <input type="checkbox"/> 323 €	220 à 239 licenciés <input type="checkbox"/> 674 €
70 à 79 licenciés <input type="checkbox"/> 358 €	240 à 259 licenciés <input type="checkbox"/> 709 €
80 à 89 licenciés <input type="checkbox"/> 394 €	260 à 279 licenciés <input type="checkbox"/> 744 €
90 à 99 licenciés <input type="checkbox"/> 429 €	280 à 299 licenciés <input type="checkbox"/> 779 €

- par tranche de 20 licenciés suppl. : 35 €

Pénalité : 60 €
 (pour toute ré - affiliation après le 30 septembre 2011)

AFFILIATION CLUB 2011/2012 LIGUE REUNION DE TRIATHLON

A retourner au plus tard le 30 septembre 2011 à la Ligue REUNION
LRTRI - Maison Régionale des Sports 1 route de la Digue - 97495 SAINTE - CLOTILDE CEDEX
TEL: 0.262.21.19.95 - FAX: 0.262.21.19.95 - EMAIL : admi.liguetriathlon974@gmail.com

3 AFFILIATION

L'affiliation est un préalable à toute relation et constitue l'adhésion à la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.). Elle comporte :

- un exemplaire des statuts de l'Association, signé par son Président (ou par le Président de la Section Triathlon) ;
- la copie du récépissé de déclaration en Préfecture ;
- la liste des membres du club habilités par le Président à signer les documents parvenant à la LRTRI ;
- l'engagement ci-dessous de se conformer à la Réglementation Générale Fédérale (RGF) en vigueur ;
- le paiement du droit d'affiliation pour l'année sportive ;

Je soussigné(e),

Président(e) du club

m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale en vigueur.

J'atteste avoir déclaré le club à la Préfecture de

.....

Fait à : le

Cachet et Signature :

4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AFFILIATION

Un nouveau club demandant l'affiliation à la F.F.TRI. en septembre ou en octobre paiera les droits d'affiliation correspondants à la saison en cours et se verra offrir les droits de ré - affiliation de la saison suivante.

RE - AFFILIATION

Le club procédant à sa ré - affiliation n'est pas tenu de fournir à nouveau ses statuts et la liste des membres signataires si aucune modification n'est intervenue depuis la dernière Assemblée Générale.

Il doit seulement retourner :

- **l'engagement ci-contre de se conformer aux règlements en vigueur,**
- **le paiement du droit de ré - affiliation pour la nouvelle saison**

COÛTS ET PROCEDURE

La Ligue Régionale de Triathlon (LRTRI) décide du montant des tarifs clubs et licences applicables sur son territoire et les communique à ses adhérents et à la F.F.TRI..

Le présent formulaire est à retourner dûment complété et signé à votre LRTRI :

- **accompagné du paiement correspondant libellé à l'ordre de votre LRTRI dans le cadre d'une affiliation ou d'une ré - affiliation,**
- **non accompagné de paiement dans le cas d'une mise en sommeil ou d'une dissolution (joindre le PV de dissolution).**

ATTENTION : Un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas ré - affilié à la date du 30 septembre 2011. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation

ASSURANCE

L'affiliation à la fédération Française de Triathlon donne à l'association affiliée la qualité d'assuré sur le contrat ALLIANZ n°45797647, souscrit par la F.F.TRI. pour le compte de ses associations affiliées. Cependant, l'association affiliée peut, si elle le souhaite, souscrire pour son propre compte un contrat d'assurance Responsabilité Civile qui doit notamment répondre aux obligations de l'article L321-1 et L321 - 7 du Code du Sport.